ARRETE DE MISE A DISPOSITION

DE M.....................................................................................

GRADE..................................................................................

Le Maire *(ou le Président)* de .........................................................................................,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l’information préalable de l’assemblée délibérante de ………..……………………………… (*collectivité d’origine*),

Vu la convention de mise à disposition passée entre*.*......................................... *(collectivité d’origine)* ........................................................... et ................................................................ *(organisme d’accueil)*,

Considérant que M .............................................................................. employé*(e)* en qualité de ………........................................................ *(grade)*  a donné son accord pour sa mise à disposition par courrier en date du ..............................,

ARRETE

ARTICLE 1 : M ....................................................................... *(grade) .*...............................................…........... titulaire est placé*(e)*, à compter du .........................., à disposition de ………………………. *(organisme d’accueil) .*...........……........................................................................ pour une durée de ...............…................. *(dans la limite de trois années renouvelables par période n’excédant pas trois années)*.

ARTICLE 2 : M .......................................................... sera mis(e) à disposition de ……………………………… (*organisme d’accueil*) à raison de …… / 35 (*préciser la quotité de travail qu’il effectuera au sein de cet organisme*).

*- Préciser également les autres organismes et les quotités de travail si l’agent est mis à disposition de plusieurs organismes.*

ARTICLE 3 : M .............................................................. percevra la rémunération correspondant à son grade, versée par .......................................................................................... *(collectivité d’origine.).*

ARTICLE 4 : A l’issue de la mise à disposition, l’intéressé*(e)* sera réaffecté*(e)* dans les fonctions qu’il ou elle exerçait ou dans des fonctions d’un niveau hiérarchique comparable.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des services est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l’intéressé*(e)*.

- transmis au Président du Centre de Gestion,

- transmis au comptable de la collectivité.

Fait à .................................... le ....................................

Le Maire *(ou le Président)*

Le Maire (*ou le Président),*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :

NB : La mise à disposition fait l’objet d’une convention annexée au présent arrêté, entre la collectivité (l’établissement) d’origine et la collectivité (l’établissement ou l’organisme) d’accueil.